

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 17 décembre 2019  
CO 185 DE

Page 1/2

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 94  
Présents : 69  
Votants : 80

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY (départ 23h37), Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Daniel BERTOCCHI à Alain CHOULOT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Odile FAIVRE à Jacqueline COTTAREL, Yann PINGUAND à Christian PROST, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Patrice VILLALONGA, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Josiane SCARABOTTO, Jean-Christophe OUDET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, MATHIEU Gérard, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DODANE

Convocation faite le : 10 décembre 2019

**Objet : Modification des statuts du SICTOM de Champagnole, modification de son périmètre.**

Le SICTOM de la Région de Champagnole souhaite faire coïncider le périmètre du SICTOM avec celui des communautés de communes adhérentes.

Dans ce cadre il est envisagé le rattachement des communes de :

**Abergement les Thésy, Aiglepierre, Aresches, Arsure-Arsurette, Bief des Maisons, Bief du Fourg, Billecul, Bracon, Censeau, Cernans, Cerniebaud, Charency, Chaux Champagny, Chilly sur Salins, Clucy, Conte, Cuvier, Dournon, Doye, Esserval Tartre, Fraroz, Géraise, Gillois, Ivory, Ivrey, La Chapelle sur Furieuse, La Favière, La Latette, Le Frasnais, Lemuy, Les Chalesmes, Longcochon, Marigny, Marnoz, Mièges, Mignovillard, Monnet la Ville, Montigny sur l'Ain, Montmarlon, Mournans, Charbonny, Nozeroy, Onglières, Plénise, Plénisette, Pont d'Hery, Pont du Navoy, Pretin, Rix, Trébief, Saffloz, Saizenay, Salins les Bains, Saint Thiebaud, Thésy au SICTOM de la Région de Champagnole.**

Affiché le 2 janvier 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 2 janvier 2020

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 17 décembre 2019  
**CO 185 DE (SUITE)**

Page 2/2

**Objet : Modification des statuts du SICTOM de Champagnole, modification de son périmètre.**

Ces communes sont adhérentes des Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura et Arbois Poligny Salins les Bains Cœur du Jura.

Les communes doivent confirmer leur souhait de bénéficier du service de collecte du SICTOM de la Région de Champagnole, via les Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura et Arbois Poligny Salins les Bains Cœur du Jura.

L'intégration de ce secteur dans les tournées de collecte se fera avec du personnel supplémentaire.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / APPROUVE l'extension du champ territorial d'intervention de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins les Bains aux communes de Abergement les Thésy, Aiglepierre, Aresches, Bracon, Cernans, Chaux Champagny, Chilly sur Salins, Clucy, Dournon, Géraise, Ivory, Ivrey, La Chapelle sur Furieuse, Lemuy, Marnoz, Montmarlon, Pont-d'Héry, Pretin, Saizenay, Salins les Bains, Saint-Thiébaud, Thésy sur le fondement des articles L 5211-20 et L5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à compter du 1er janvier 2020 ;

2 / AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

  
Le Président  
**Michel FRANCONY**  
